

Parc national des Ecrins

Orientation 4.3: Développer le partenariat avec les stations touristiques

[...]

- **Mesure 4.3.2. Accompagner les stations dans des démarches de qualité environnementale**

Depuis quelques années, de nombreuses stations touristiques s'inscrivent dans des démarches de rapprochement, voire de convergence stratégique entre gestionnaires d'activité touristique et acteurs de la préservation des patrimoines. Certaines s'impliquent dans des démarches écoresponsables. Dans ce contexte, le partenariat entre les stations de sports d'hiver et l'établissement public du parc peut s'articuler autour des axes suivants :

- sensibiliser les publics à l'environnement et au territoire (découverte de la vie montagnarde et de la sensibilité des écosystèmes en hiver) ;
- accompagner les stations lors de l'aménagement ou de la restructuration des domaines skiables (transmission d'informations sur le territoire, appui technique pour la prise en compte des ressources naturelles (eau...) et paysagères ...) ;
- assurer un appui technique aux stations s'engageant dans des démarches éco-responsables ; accompagner les stations et les acteurs socioprofessionnels dans l'élaboration de produits écotouristiques (voir mesure 4.1.1) ;
- aider les stations à prendre en compte la flore et la faune sauvages dans leurs programmes d'aménagement (voir mesures 2.1.1 et 2.1.2) ;
- inciter les stations à signaler les câbles aériens (prévention des collisions avec les rapaces) et à résorber les installations obsolètes ;
- inciter les stations à travailler avec les CLE des SAGE pour l'élaboration de schémas de conciliation des usages.

Rôles de l'EPPNE: Accompagnement technique, co-organisation de campagnes de sensibilisation à l'environnement ; mise à disposition d'outils méthodologiques et techniques ; accompagnement des démarches de développement durable ; transfert d'expériences, etc. Cet accompagnement privilégie la discussion, la rencontre et l'échange sur le terrain.

Contributions attendues des communes adhérentes: Association de l'epne en amont des projets structurants, et des acteurs concernés en amont des démarches de progrès éco-responsables.

Principaux autres partenariats à mobiliser: Ensemble des acteurs impliqués dans le développement des territoires.

Parc national des Ecrins

Page 92 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2416

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-12 14:27